



Réf. Farde e-Assemblées : 2571127

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/01/2024

Objet : Final Partnership Agreement Interreg_Twin4Resilience Consortium.- Signature.

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de tous;

Considérant le projet de la Ville de Bruxelles de développer un Digital Twin (jumeau numérique);

Considérant l'autorisation du Collège du 22/06/2023, en sa décision n° 451, pour que la Cellule Smart City poursuive la candidature de la Ville de Bruxelles au sein du projet Twin4Resilience en tant que "project partner" via le consortium mené par la Ville d'Utrecht pour candidater pour un financement INTERREG sous l'objectif stratégique 1.1 et l'accord du Conseil le 26/06/2023, en sa décision n° 92, d'adopter le partnership agreement qui y est lié;

Considérant que le projet Twin4Resilience a été approuvé sous conditions et que le Consortium doit adapter certains documents (dont le partnership agreement qui avait été précédemment signé) à réintroduire via la plateforme Jems pour le 07/02/2024 au plus tard afin qu'Interreg puisse prendre une décision finale concernant le projet.

Considérant que le Consortium demande aux partenaires du projet de signer la version finale du projet "partnership agreement" du projet Twin4Resilience (qui avait été adapté depuis son approbation par le Conseil du 26/06/2023), en sachant que le Conseil avait été prévenu que des changements pourraient encore suivre.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Adopter la "convention de partenariat" (final) en anglais.

Annexes :

[Partnership agreement_T4R_ENG_Final \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Partnership agreement_T4R_FR_Final \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)